

Produit XYLOCONTACT
FDS n° 290000
Date de création : 24/10/2012

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de PRODUIT	Xylocontact crème
1.2 Utilisation pertinentes de la substance	Anesthésique local de surface
1.3 Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	PRODUITS DENTAIRE PIERRE ROLLAND
<i>Adresse</i>	Z.I. du Phare - 17 avenue Gustave Eiffel - 33700 MERIGNAC - FRANCE
<i>e-mail</i>	beatrice.laurent@acteongroup.com
<i>Tél :</i>	+ 33 (0)5 56.34.06.07
<i>Fax :</i>	+ 33 (0)5 56.34.92.92
NUMERO D'APPEL D'URGENCE	+ 33 (0)5 56.34.06.07

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations Le Xylocontact est un médicament à usage humain défini par la directive 65/65/CEE. Conformément à son article 1 point 5, la directive 1999/45/CE relative à la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses ne s'applique pas.

2.2 Eléments d'étiquetage

Pictogramme	Pas de symbole ni d'indication
Mention d'avertissement	Aucune
Mention (s) de danger	Aucune
Conseil (s) de prudence	Aucun

Contient	Lidocaïne et arôme de verveine
2.3 Autres dangers	Non disponible

3. COMPOSITION /INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique		Crème		
Nom chimique (Concentration)				
N° CAS	N° CE	N° Index	Classification 67/548/CEE	Classification 1272/2008/CE
Lidocaïne (≈ 7.5%)				
137-58-6	205-302-8		Xn R22	Acute tox 4 H302
Arôme de verveine (1.5 %)				
			N R51/53 Xn R38 - R43/R65	Aquatic Chronic 2 H411 Skin Irrit. 2 H315 Skin Sens. 1 H317 Asp. Tox. 1 H304

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	Faire respirer de l'air frais. Dégager les voies respiratoires. En cas d'inconscience, coucher et transporter le sujet en position latérale stable. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements souillés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin en cas d'irritations persistantes
Contact avec les yeux	Rincer abondamment avec de l'eau en maintenant les paupières écartées pendant au minimum 15 min. Consulter un ophtalmologiste
Ingestion	Ne pas boire, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Non disponible

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Non disponible

Produit XYLOCONTACT

FDS n° 290000

Date de création : 24/10/2012

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés

Tous les moyens d'extinction sont utilisables

5.2 Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange

Des gaz toxiques peuvent se former en cas d'incendie : monoxyde et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Utilisation d'un appareil de protection respiratoire autonome

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions élémentaires

Port de gants et de lunettes appropriées. Ne pas inhaler les vapeurs. Eloigner toute source d'ignition.

Moyens de protection

Se reporter à la section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer dans les égouts

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau inerte (sable, vermiculite). Laver la zone souillée à l'eau

6.4 Références à d'autres sections

Consulter la section 8 pour la protection individuelle

Consulter la section 13 pour les conditions d'élimination

7. MANIPULATION ET STOKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir hors de portée des enfants. Eviter le contact avec les yeux.

Ne pas avaler. Bien refermer le tube après ouverture

Se laver soigneusement les mains après manipulation

Laver les vêtements souillés avant réutilisation

Respecter les conditions d'emploi.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Conserver dans son emballage d'origine, bien fermé et à l'abri de la lumière

Stocker dans un endroit à l'abri de la chaleur à une température ne dépassant pas 25°C.

7.3 Utilisations finales particulières

Médicament à usage humain et réservé à usage professionnel dentaire

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Aucun à notre connaissance

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire

N'est pas nécessaire dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains

Port de gants appropriés

Protection des yeux

Lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps

Vêtement de protection

Se laver les mains après utilisation

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Crème

Couleur

Blanc crème à jaune

Odeur

De verveine

pH

9

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Non disponible

10.2 Stabilité chimique

Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation. Le produit peut brunir avec le temps sans altération de ces caractéristiques.

Produit XYLOCONTACT

FDS n° 290000

Date de création : 24/10/2012

10.3 Possibilités de réactions dangereuses	Aucune connue
10.4 Conditions à éviter	Lumière, chaleur
10.5 Matières incompatibles	Aucune à notre connaissance
10.6 Produits de décomposition dangereux	Non disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Pas de données disponibles

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Non disponible
12.2 Persistance et dégradabilité	Non disponible
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Non disponible
12.4 Mobilité dans le sol	Non disponible
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non disponible
12.6 Autres effets néfastes	Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Ne pas rejeter les résidus à l'égout. Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations en vigueur Les emballages des produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations en vigueur.
---	--

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Médicament à usage humain selon la directive 65/65/CEE

15.2 Evaluation de la sécurité chimique Non disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Modifications successives :

Version 1 du 24/10/2012 : création

Abréviations :

Skin Irrit. 2 H315 : Provoque une irritation cutanée.

Acute Tox. 4 H302 : Nocif en cas d'ingestion.

Aquatic Chronic 2 H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Skin Sens. 1 H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

Asp. Tox. 1 H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Xn Nocif

N : Dangereux pour l'environnement

R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R38 : Irritant pour la peau.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement CE n° 453/2010 annexe I

Produit XYLOCONTACT

FDS n° 290000

Date de création : 24/10/2012

Restrictions d'emploi recommandées

ATTENTION : Produit destiné exclusivement à un usage professionnel dentaire

Autres informations

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit, qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

Fin du document